

## **Avis Public**

## Consultation publique aux personnes intéressées par le projet de règlement 24-417

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné :

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 24-417, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 20-364 AFIN DE DÉSASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX DE RÉNOVATION EN ZONE RÉSIDENTIELLE

## AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alexandre a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :
  - 24-417 Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 20-364 afin de désassujettir certains travaux de rénovation en zone résidentielle
- 2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
- Toute personne intéressée est invitée à partager ses commentaires ou poser ses questions lors de la consultation publique qui se tiendra le mercredi 26 juin à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Saint-Alexandre.
- 4. Le projet de règlement ci-haut mentionné peut être consulté à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Alexandre au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre durant les heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <a href="https://www.saint-alexandre.ca/services/urbanisme-permis/plans-reglements-urbanisme">www.saint-alexandre.ca/services/urbanisme-permis/plans-reglements-urbanisme</a>

Donné à Saint-Alexandre, ce 5e jour de juin 2024.

Marc-Antoine Lefebvre.

Le directeur général et greffier-trésorier